

Livret d'accueil des apprenants ayant un besoin spécifique

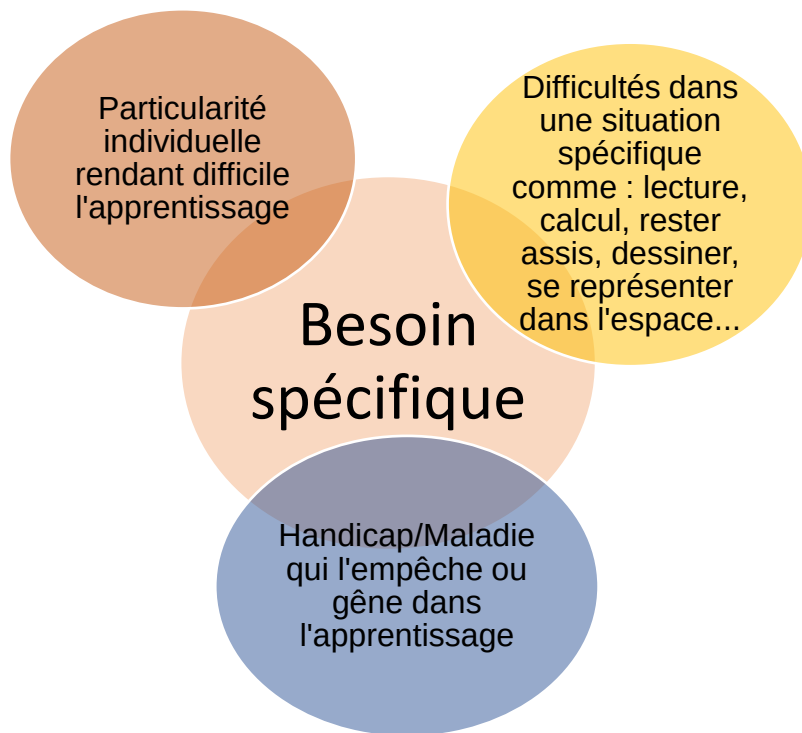


Institut Limayrac, Etablissement d'enseignement supérieur

50 rue de Limayrac, 31500 TOULOUSE

Partie 1 : Le dispositif d'accueil des apprenants ayant un besoin spécifique

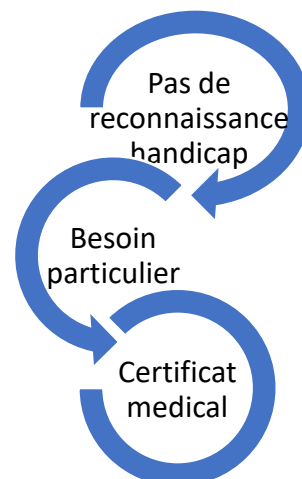
1. Qu'est-ce qu'un besoin spécifique ?

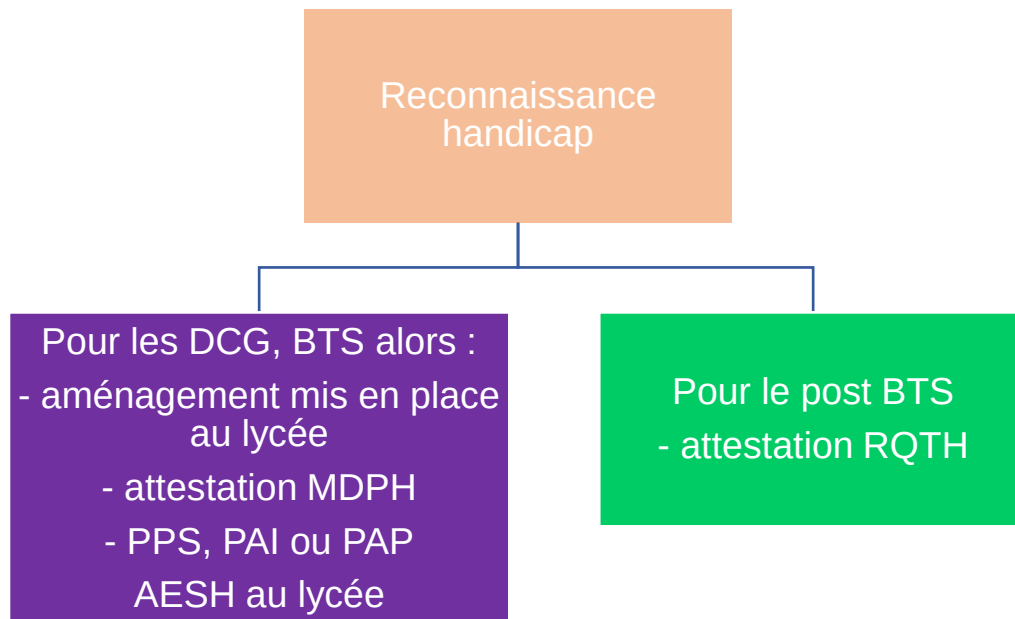


2. Documents nécessaires

Il est important de notifier tout vos besoins et de nous fournir tous les documents avant d'entrer dans la formation, pour éviter d'éventuelles difficultés dans votre cursus.

Selon la situation et vos besoins les documents à fournir sont différents, voici donc les cas :





3. Qui m'accompagne ?

Référent handiap :
Hervé CAVALIE : referent.handicap@limayrac.fr
Référente administrative handicap BTS :
Amandine BOUYSSOU : amandine.bouyssou@limayrac.fr

- **via le site internet** sur l'onglet « contact ».
- **via leur mail ci-dessus**
- **appeler l'accueil au 05 61 36 08 08** pour leur **demande le numéro du référent** que vous souhaitez.

Le référent handicap vous **oriente, informe et accompagne de l'arrivée à l'institut jusqu'à la fin de la formation** afin que vous puissiez accéder à celle-ci dans les meilleures conditions possibles.

Il assure le lien entre vos formateurs/enseignants et les différents services administratifs de l'établissement.

4. Comment se déroule votre accompagnement individualisé ?



5. Les outils/matériels mis à disposition

A Limayrac, nous avons un dispositif qui se nomme : **Limayrac Inclusive**. Il permet d'accompagner les enseignants afin d'adapter leurs méthodes pédagogiques.

Notre établissement peut recevoir des PMR (Personne à Mobilité Réduite) grâce aux **installations mises en place** (ascenseurs, rampe d'accès, etc.). Nous avons aussi **un parking privé dont l'accès peut être autorisé** sur demande.

Pour les aménagements types tiers temps : des durées plus longues seront proposées lors des évaluations ou des aménagements de sujets, lecteurs, etc.

Pour **toutes autres demandes particulières**, Limayrac s'efforcera de **faire les aménagements possibles** en mettant en place des dispositifs ou moyens matériels afin que votre scolarisation se déroule de façon optimale.

Le Registre Public d'Accessibilité est disponible à l'accueil de Limayrac.



Ascenseur

- Bâtiment C : à côté des toilettes
- Bâtiment E : au fond du couloir à gauche
- Bâtiment D : A l'entrée à droite
- Pour l'accès au bâtiment F prendre l'ascenseur du bâtiment C



Place de parking réservé handicap

Rampe d'accessibilité

Partie 2 : Contacts

Sont à votre disposition les contacts des organismes pouvant proposer des services d'adaptation au handicap, comme :

- **AGEFIPH** : L'AGEFIPH est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

- <https://www.agefiph.fr/occitanie>
- **0 800 11 10 09**
- 17 Boulevard De La Gare - BP 95827 - Immeuble La Passerelle St Aubin
31505 Toulouse

- **MDPH 31** : La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un guichet unique d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil, auprès des personnes en situation de handicap, de leur entourage et des professionnels.

- <https://www.mdph31.fr/>
- 0 800 31 01 31
- 10, place Alphonse-Jourdain à Toulouse

- **CAP EMPLOI** : Le Cap Emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs

- <https://www.capemploi-31.com/>
- 05 34 40 91 91
- 8 Rue Paul Mesplé, 31100 Toulouse

Partie 3 : Annexes



Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modification des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).



Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.



Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap